

GFC 2017

SOMMAIRE

DESCRIPTION DU DOCUMENT	1
1 CBUD	2
1.1. Message d'alerte pour éviter un double paiement (signalement 164392)	2
1.2. Tris des mandats par Montant/Engagement/Origine (signalement 182884)	2
1.3. Cités scolaires et saisies des codes services (signalement 180579)	2
1.4. Evolution des documents « approvisionnement » (signalement 179985)	2
2 CGENE	3
2.1. Message d'erreur de dépassement en encaissement (signalement 179678)	3
2.2. Configuration Netsynchro introuvable pour la corse (signalement 180237)	3
2.3. Le certificat de NetSynchro arrive à expiration (reference 182259)	3
3 CBUD et CGENE	5
3.1. Liquidation provisoire en N-1 de fournisseur avec tiers (signalement 182456)	5
4 REGIE	5
4.1. Saisie des bordereaux de cartes bancaires (signalement 180240)	5

DESCRIPTION DU DOCUMENT

Ce document recense l'ensemble des évolutions apportées à la version GFC 2017 MAJ1.

1 CBUD

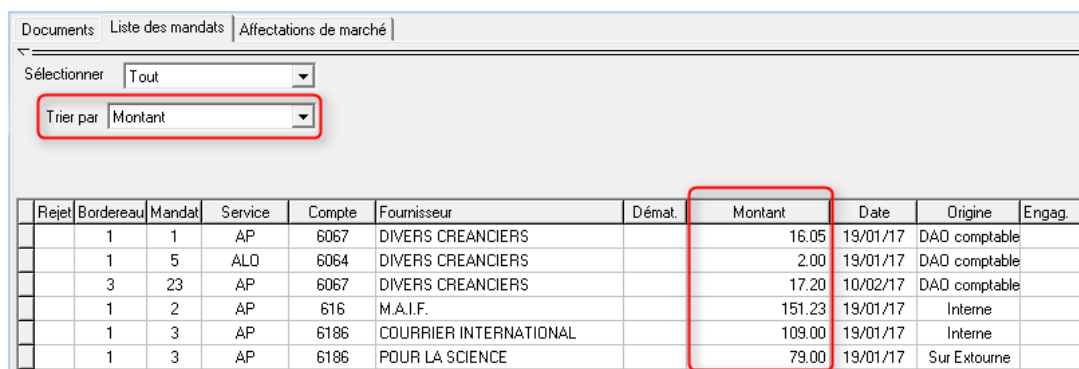
1.1. MESSAGE D'ALERTE POUR ÉVITER UN DOUBLE PAIEMENT (SIGNALEMENT 164392)

Dans GFC2017, le contrôle du numéro de facture d'une liquidation sur un même fournisseur n'était effectué que lorsque le fournisseur dématérialisait.

Correction: Le contrôle sur le numéro de facture d'une liquidation est maintenant fait systématiquement, que le fournisseur dématérialise ou non.

1.2. TRIS DES MANDATS PAR MONTANT/ENGAGEMENT/ORIGINE (SIGNALEMENT 182884)

En « Mandatement » Onglet « Liste des mandats », le tri par « Montant », « Engagement » ou « Origine » ne s'effectuait pas correctement.



Rejet	Bordereau	Mandat	Service	Compte	Fournisseur	Démat.	Montant	Date	Origine	Engag.
	1	1	AP	6067	DIVERS CREANCIERS		16.05	19/01/17	DAO comptable	
	1	5	ALD	6064	DIVERS CREANCIERS		2.00	19/01/17	DAO comptable	
	3	23	AP	6067	DIVERS CREANCIERS		17.20	10/02/17	DAO comptable	
	1	2	AP	616	M.A.I.F.		151.23	19/01/17	Interne	
	1	3	AP	6186	COURRIER INTERNATIONAL		109.00	19/01/17	Interne	
	1	3	AP	6186	POUR LA SCIENCE		79.00	19/01/17	Sur Extourne	

Correction: Le tri depuis la liste des mandats se fait à nouveau correctement.

1.3. CITÉS SCOLAIRES ET SAISIES DES CODES SERVICES (SIGNALEMENT 180579)

Dans le cas spécifique d'une organisation en cité scolaire, il était impossible d'avoir le même code service à la fois pour le lycée et le collège de l'implantation.

Correction: Les informations des codes services sont maintenant communes et accessibles à toute comptabilité budgétaire d'une même implantation.

1.4. EVOLUTION DES DOCUMENTS « APPROVISIONNEMENT » (SIGNALEMENT 179985)

Dans le cadre de la dématérialisation des factures, les fiches « approvisionnement » ont été adaptées concernant le code service. Cependant, la mention « n° engagement juridique » n'apparaissait pas sur les approvisionnements.

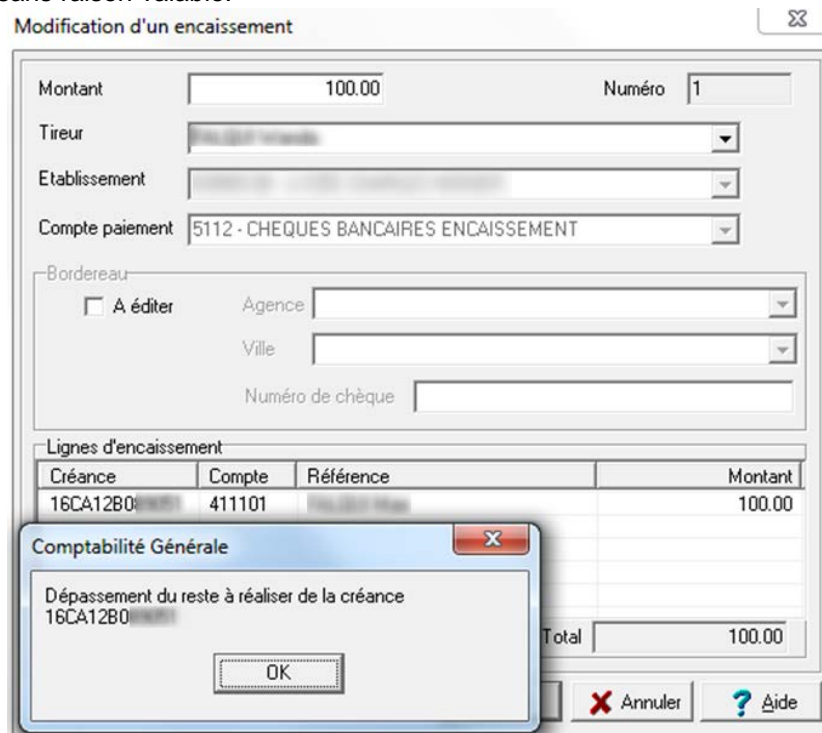
Evolution: Dans les documents « Bon de commande » et « Fiche d'approvisionnement » la mention « Références » est remplacée par la mention « N° engagement juridique ».

Les informations apparaissent désormais dans l'ordre suivant :
Engagement juridique n° SG – 3/02380M (02380M étant le numéro du fournisseur).

2 CGENE

2.1. MESSAGE D'ERREUR DE DÉPASSEMENT EN ENCAISSEMENT (SIGNALEMENT 179678)

Lors de la modification d'un encaissement avec créance, il était devenu impossible de valider les modifications. Le message bloquant suivant apparaissait « Dépassement du reste à réaliser de la créance xxx » sans raison valable.



The screenshot shows a software window titled "Modification d'un encaissement" with a close button (X) in the top right. The window contains several input fields: "Montant" (100.00), "Numéro" (1), "Tireur" (dropdown), "Etablissement" (dropdown), and "Compte paiement" (5112 - CHEQUES BANCAIRES ENCAISSEMENT). Below these is a "Bordereau" section with a checkbox "A éditer", and fields for "Agence", "Ville", and "Numéro de chèque". A table titled "Lignes d'encaissement" has columns "Créance", "Compte", "Référence", and "Montant", with one row showing "16CA12B0", "411101", and "100.00". A "Total" field shows "100.00". At the bottom are "Annuler" and "Aide" buttons. An error dialog box titled "Comptabilité Générale" is overlaid on the window, displaying the message "Dépassement du reste à réaliser de la créance 16CA12B0" and an "OK" button.

Correction: Il est de nouveau possible de modifier les encaissements avec créance sans être bloqué.

2.2. CONFIGURATION NETSYNCHRO INTROUVABLE POUR LA CORSE (SIGNALEMENT 180237)

La Corse rencontrait un problème lors du transfert de ses créances vers le Télépaiement. Le message suivant apparaissait « La configuration pour NetSynchro est introuvable ». Il leur était donc impossible de procéder au transfert des créances.

Correction: L'erreur concernant l'académie de Corse est dorénavant résolue dans GFC.

2.3. LE CERTIFICAT DE NETSYNCHRO ARRIVE À EXPIRATION (REFERENCE 182259)

Le certificat de NetSynchro qui a été mis en place au lancement du Télépaiement arrive à expiration le 27/05/2017.

Correction: La MAJ1 intègre un nouveau certificat pour assurer la continuité du Télépaiement après la date du 27/05/2017. L'accès au nouveau certificat sera effectif dès l'installation de la MAJ 1.

 **Point d'attention**

Avant de diffuser la MAJ 1 de GFC 2017, les académies doivent **impérativement** mettre à jour **la dernière version de NetSynchro 17.1.0**, disponible sur le site de diffusion de [Nancy-Metz](#).

Cette **version est indispensable** pour le nouveau certificat intégré dans la MAJ 1 de GFC 2017.

3 CBUD ET CGENE

3.1. LIQUIDATION PROVISOIRE EN N-1 DE FOURNISSEUR AVEC TIERS (SIGNALEMENT 182456)

Lorsqu'on saisissait en N-1 une liquidation provisoire sur un fournisseur avec un « mode de paiement 3 » (Trésor) associé à un Tiers avec un « mode de paiement 8 » (Autre), et que celle-ci était mandatée au Tiers, alors :

- En CBUD, l'édition des mandats ne signalait pas la mention « liquidation provisoire » indiquée en cas d'extourne, mais il était impossible de saisir un ordre de reversement sur le bordereau concerné.
- En CGENE, la réception des mandats prenait en compte le mode de paiement 8 du tiers réceptionné, et ne générait donc pas d'écritures prévisionnelles d'extourne.

A l'inverse, lorsqu'on saisissait en N-1 une liquidation provisoire sur un fournisseur avec un « mode de paiement 8 » associé à un Tiers avec un « mode de paiement 3 », et que celle-ci était mandatée au Tiers, alors :

- En CBUD, l'édition des mandats signalait la mention « liquidation provisoire », mais la saisie d'un ordre de reversement sur le bordereau concerné restait accessible.
- En CGENE, la réception des mandats ne prenait pas en compte le mode de paiement 3 du tiers réceptionné, et ne générait donc pas d'écritures prévisionnelles d'extourne.

Correction: En CBUD comme en CGENE, c'est le mode de paiement 3 ou 8 de la personne (fournisseur ou tiers) à qui l'on mandate, qui est pris en compte. Si le mode de paiement du fournisseur ou du tiers est 8, alors la liquidation n'est pas considérée comme « liquidation provisoire ». Dans ce cas de figure, on ne propose donc pas les comptes de charges à payer en CGENE.

4 REGIE

4.1. SAISIE DES BORDEREAUX DE CARTES BANCAIRES (SIGNALEMENT 180240)

En saisie de recettes régisseur, la saisie de « l'agence bancaire » et de la « ville » était devenue obligatoire lors de la saisie du bordereau de cartes bancaires, alors que ces champs étaient jusqu'alors grisés pour ce mode de paiement.

Correction: Le comportement de l'application redevient ce qu'elle était, la saisie de « l'agence bancaire » et de la « ville » n'est plus obligatoire lors de la saisie de bordereaux de cartes bancaires.